

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL1133

présenté par

M. Boudié, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 14

À l'alinéa 3, rétablir le *a*) dans la rédaction suivante :

« a) Au 1° , le chiffre : « 5 000 » est remplacé par le chiffre : « 20 000 » ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du dispositif du projet de loi initial du Gouvernement.